UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE (CFVU)

COLLEGE B - AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILES - SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION, MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUEES

Vu le code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,
Vu le règlement intérieur de le l'Université Paris 1,
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

LE PRESIDENT
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'inscrits	195
Nombre d'emargements	135
Nombre de votants	136
Nombre de bulletins blancs et nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	132
Nombre d'enveloppes	136
Quotient électoral	66

Taux de participation
69,74

LISTES \ CENTRES	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES	Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	32	41	0	73	1	7	0	1
Liste 2 : Démarche collective pour une université démocratique	21	36	0	57	0	57	1	1
								2

Suffrages exprimés	53	77	0	130
Nuls	2	4	0	6
Blancs	0	0	0	0
Total	55	81	0	136

Article 2: Sont proclamés élus:

MEDDEB Moncef	Partageons les talentsParis 1 - 2020
JALLAIS Sophie	Démarche collective pour une université démocratique

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

UNIVERSITÉ PARIS 1 - PANTHÉON-SORBONNE
Le Président

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.

Pour le Président
Par délégation
Le Vice-Président